



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mars 2019  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable**

### Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

#### Résumé de la Présidente

1. Les 13 et 14 mars 2019, dans le cadre d'une série de dialogues interactifs, la Commission de la condition de la femme a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa soixantième session, à savoir l'avancement des femmes et le lien avec le développement durable (voir [E/CN.6/2019/4](#)). Les Vice-Présidentes de la Commission, Koki Muli Grignon (Kenya) et Rena Tasuja (Estonie), ont présidé ces dialogues.

2. Dans le cadre de cet examen, les 12 États Membres suivants ont fait des exposés, à titre volontaire, sur les tendances observées et les mesures et initiatives prises pour assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte de la problématique femmes-hommes, avant de relayer les questions et observations de leurs partenaires<sup>1</sup> : Algérie (Cuba), Arabie saoudite (Émirats arabes unis et Maldives), Bulgarie (Italie, Autriche et Singapour), Cabo Verde (Espagne et Uruguay), Égypte (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Union Européenne), Espagne (Argentine et Portugal), Honduras (République dominicaine et Panama), Italie (Bulgarie et Mexique), Panama (El Salvador, République dominicaine et Honduras), Philippines (Australie et Thaïlande), Qatar (Iraq et Ghana) et Slovaquie (Namibie et Luxembourg).

<sup>1</sup> États dont les noms apparaissent entre parenthèses après le nom de l'État chargé de l'exposé.



3. Seemin Qayum, responsable de l'autonomisation économique à ONU-Femmes, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'évaluation (E/CN.6/2019/4), établi à partir d'informations communiquées par 49 États Membres, entre autres sources. Y sont énoncées des mesures visant à parvenir à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles dans le cadre du développement durable en renforçant les cadres normatif, juridique et stratégique, en créant des conditions propices au financement tenant compte des questions de genre, en encourageant les femmes à exercer des responsabilités et à participer à la prise de décisions, en promouvant des procédures de collecte de données, de suivi et d'examen soucieuses de la problématique femmes-hommes, et en renforçant les mécanismes institutionnels nationaux.

#### **Renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique**

4. Tous les intervenants ayant présenté un exposé volontaire sur la situation dans leur pays ont fait état de progrès dans le sens du renforcement des cadres normatif, juridique et stratégique. Ils ont réaffirmé que les stratégies nationales de développement étaient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réitéré leur appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les participants ont mis l'accent sur les lois, les politiques et les plans d'action en place ou prévus pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment : assistance, protection, création de foyers pour femmes et de centres d'hébergement des victimes de la violence familiale, de la traite des personnes et du harcèlement sexuel ; application de sanctions plus rigoureuses et réhabilitation des auteurs ; et criminalisation du harcèlement sexuel, de la mutilation génitale féminine et, en particulier, du féminicide.

5. Les États Membres ont adopté des lois et des politiques qui favorisent la participation des femmes au monde du travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que l'accès des mères qui travaillent et des familles ayant des enfants aux services publics. On peut citer notamment des mesures d'incitation au recrutement et à la rétention des femmes dans les secteurs public et privé, et une plus grande souplesse à l'égard des mères et des pères qui exercent leur droit de bénéficier d'un congé parental rémunéré. La Bulgarie, par exemple, accorde jusqu'à 59 semaines de congé de maternité payé et 15 jours de congé de paternité payé ; lorsque l'enfant atteint l'âge de six mois, la mère peut transférer son congé payé au père. Certains participants ont indiqué que leur pays offrait des soins de santé gratuits pour les parents et les enfants, des soins de santé sexuelle et procréative, ainsi que des services de garde d'enfants dans les institutions publiques. Les participantes et participants ont mentionné des lois qui garantissent l'égalité des chances en matière de création d'entreprises et d'éducation, ainsi que l'application du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Cabo Verde a supprimé la loi qui interdisait aux filles enceintes d'aller à l'école. Les participantes et participants ont également mentionné la modification du droit successoral en faveur de l'égalité des genres et l'adoption de lois contre la discrimination qui favorisent l'avancement économique de toutes les femmes, y compris les femmes autochtones et les femmes appartenant à des minorités.

#### **Créer des conditions propices au financement tenant compte des questions de genre**

6. Soulignant le rôle du financement dans l'avancement économique des femmes, les participantes et participants ont réaffirmé qu'il fallait accroître le financement de la promotion de l'égalité femmes-hommes conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du

développement. Plusieurs intervenants ont mentionné la mise en œuvre de politiques de budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes. Le Honduras et l'Arabie saoudite allouent, dans leurs plans et leurs budgets nationaux, des crédits spécifiquement consacrés à la promotion de l'égalité des genres et à l'intégration systématique de la dimension hommes-femmes. La Commission philippine des femmes supervise les plans et les budgets publics pour garantir qu'ils prévoient l'allocation de crédits aux dossiers liés à l'égalité des genres et au développement, et réalise des audits annuels. De nombreux intervenants ont abordé dans leur exposé les moyens dont disposaient les gouvernements et leurs partenaires pour promouvoir l'accès au crédit pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises détenues par des femmes, ainsi que les programmes de transfert en espèces ou de subventions pour les services de garde d'enfants, l'éducation de la petite enfance et l'éducation permanente. L'Algérie subventionne l'éducation du niveau primaire au niveau universitaire, ce qui permet aux filles issues de familles pauvres de poursuivre leurs études. L'Espagne, l'Italie, le Qatar et d'autres pays ont souligné le rôle déterminant de l'aide publique au développement et de la coopération Sud-Sud dans la prise en compte plus systématique de la problématique femmes-hommes et l'affectation de ressources à l'avancement économique des femmes et à leur accès à un travail décent.

### **Encourager les femmes à exercer des responsabilités et à participer à la prise de décisions**

7. Les États Membres ont fait état d'une nette amélioration de la représentation des femmes en politique. De nombreux pays ont tenu à rappeler les mesures prises en faveur de la participation des femmes à la vie publique, notamment l'octroi de subventions au titre de la représentation des femmes en politique et la mise en place de mesures de protection et de services pour les femmes victimes de violence politique. Les femmes sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses à exercer des fonctions politiques, par nomination ou par élection, grâce à l'adoption de quotas ou autres mesures utiles. L'Arabie saoudite a récemment nommé la première femme ambassadrice de son histoire. Les États Membres ont également souligné qu'ils appuyaient la présence de femmes à des postes de responsabilité et leur participation à la vie économique. Certains participants ont indiqué qu'ils s'employaient à promouvoir la représentation des femmes aux postes de direction dans le secteur privé, tandis que d'autres ont décrit les efforts actifs déployés pour accroître les droits économiques des femmes et leur pouvoir décisionnel et pour éliminer les obstacles à l'entreprenariat féminin.

8. Des participantes et participants ont souligné que leurs gouvernements apportaient un appui financier et autre aux organisations de la société civile et rappelé leur engagement en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme. La Slovaquie fournit un appui financier aux organisations non gouvernementales engagées dans la promotion de l'égalité des genres. Plusieurs États Membres ont invité des représentants de la société civile à faire, dans le cadre des dialogues, un exposé volontaire sur les partenariats productifs entre le Gouvernement et les organisations féminines de la société civile.

### **Promouvoir des procédures de collecte de données, de suivi et d'examen soucieuses de la problématique femmes-hommes**

9. Les participants ont fait état des progrès accomplis en ce qui concerne les stratégies visant à améliorer la collecte régulière, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe dans les cadres nationaux de développement, conformément aux objectifs de développement durable, notamment en renforçant les capacités des organismes nationaux de statistique. L'Égypte a créé un observatoire national genre en 2017 afin de fournir des données détaillées sur les indicateurs de l'égalité des

sexes, des métadonnées et des graphiques d'information. Les participants ont indiqué qu'ils collaboraient avec les mécanismes internationaux afin de favoriser la production de données et de statistiques sur les droits et l'autonomisation des femmes, ainsi que le recours à la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes pour financer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe. Les pays accordent également une importance particulière à la participation des administrations locales et autres partenaires à la collecte et au suivi de données tenant compte de la problématique femmes-hommes.

### **Renforcer les mécanismes institutionnels nationaux**

10. Les pays ont rendu compte des mesures concrètes prises pour renforcer les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité femmes-hommes et autres mécanismes institutionnels pour l'avancement des femmes et des filles. Certains pays ont créé des départements de l'égalité femmes-hommes, ou étoffé ceux en place, et renforcé l'intégration des questions de genre dans tous les organismes gouvernementaux et tous les secteurs, notamment dans l'enseignement public et la formation des agents de la fonction publique sur la violence sexiste. Une attention particulière est portée à l'idée de ne laisser personne de côté, comme notamment la création de conseils nationaux pour les femmes et les hommes handicapés et, au Panama, la promotion de mécanismes nationaux permettant d'atteindre les femmes rurales et autochtones.

### **Problèmes et lacunes**

11. Les États Membres ont recensé les problèmes à régler et les lacunes à combler pour progresser dans la réalisation du Programme 2030 :

a) Des lois et des politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes ont certes été mises en œuvre, ou celles qui existent déjà ont fait l'objet de réformes, mais elles doivent être appliquées plus rigoureusement pour produire des changements concrets sur le terrain ;

b) Il reste des obstacles à surmonter pour atteindre les femmes des régions marginalisées et mal desservies, notamment les zones rurales et reculées ;

c) Il faut adopter des approches plus participatives pour réaliser les objectifs de développement durable en tenant compte de la problématique femmes-hommes, comme par exemple des mesures novatrices de sensibilisation du public et la mobilisation des hommes et des garçons ;

d) Il faut accroître le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en recourant aux fonds d'origine locale et nationale, ainsi qu'aux mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux.